

15 janvier 2009

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 27 août 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 360 000 francs concernant la rue de la Poterie, tronçon rue de la Servette-rue Liotard, destiné:

- au réaménagement de la chaussée, trottoirs, pour un montant net de 2 070 000 francs;**
- à la reconstruction du réseau d'assainissement public d'eaux mixtes (unitaire) pour un montant net de 290 000 francs, déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 47 447 francs, soit un montant brut de 337 447 francs.**

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette proposition PR-644 a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal dans sa séance du 14 octobre 2008. La commission des travaux, présidée par M^{me} Linda de Coulon, a discuté de l'objet cité en titre dans sa séance du 3 décembre 2008.

Les notes de séance étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la précision de son travail.

Rappel de la proposition

La rue de la Poterie a déjà été l'objet, et l'est encore actuellement, de plusieurs modifications d'importance, à savoir:

- mise en place d'une zone 30 km/h;
- carrefour rue de la Poterie-rue Liotard adapté au nouveau régime de zone 30 km/h;
- création d'un nouveau carrefour avec la rue de la Servette, suite au passage du tramway Cornavin-Meyrin-CERN (TCMC);
- construction d'un établissement médico-social (EMS), adaptation à la réalisation progressive du plan localisé de quartier N° 28328.

De plus, l'état de la chaussée, des trottoirs ainsi que du collecteur d'eaux mixtes (unitaire) impose une réfection complète sur le tronçon rue de la Servette-rue Liotard.

La Ville de Genève a l'opportunité de recomposer l'espace public tout à la fois pour permettre un usage de qualité de ces nouveaux équipements sociaux et

de transport, et pour offrir des cheminements de qualité au sein du quartier Servette-Liotard-Grand-Pré.

Le nouvel aménagement proposé intègre donc :

- les besoins de l’EMS (terrasse au niveau de la rue, dépose-minute, livraisons et accès pour les personnes à mobilité réduite);
- la création d’un espace convivial en dalles de granit (avec plantation d’un arbre majeur, borne fontaine et bancs), lieu de rencontre pour les résidents et leurs voisins, point de passage pour les usagers du tramway;
- le réaménagement du trottoir jusqu’à la rue Liotard: 16 places de stationnement sont créées longitudinalement (sept places de plus qu’actuellement);
- la plantation de six arbres et d’une haie;
- le remplacement du collecteur unitaire et la réfection de la chaussée (avec revêtement phonoabsorbant) sur le tronçon rue de la Servette-rue Liotard;
- la mise en place d’un éclairage améliorant le confort et la sécurité de tous les usagers (de type suspendu et sur mât) remplaçant une installation pourvue en grande partie de lampes à vapeur de mercure.

La durée des travaux sera d’environ une année.

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l’aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Francis Gremion, adjoint de direction au Service du génie civil

M^{me} Giraud rappelle qu’il s’agit d’un projet d’accompagnement du TCMC, s’inscrivant dans un ensemble, avec la zone 30 km/h de la rue Liotard et l’établissement médico-social de la Fondation La Vespérale.

Le projet avait été présenté publiquement dans le cadre du projet du TCMC.

Le projet, qui s’étend sur environ 200 m, vise à intégrer la rue de la Poterie à un ensemble homogène comprenant des trottoirs à la genevoise (en béton), la réduction du gabarit de la chaussée, la mise en place d’un trottoir traversant à l’intersection avec la rue de la Servette et un aménagement, en alternance, d’arbres et de places de stationnement en zone bleue.

M^{me} Giraud attire également l’attention sur le traitement en granit du parvis de l’EMS, sur le restaurant de celui-ci qui sera d’accès public, sur le trottoir élargi à la hauteur de la rue du Colombier et sur les banquettes sans dossier (une variante du type banc Léman), ainsi que sur l’agrandissement de l’espace de récupération. Dans ce dernier secteur, un parking de quelques places géré par la Gérance immobilière municipale (GIM) sera supprimé.

Sept arbres seront plantés sur le tronçon, dont six en alignement, ainsi qu'une haie le long du trottoir côté EMS.

M. Gremion présente le projet de réalisation du collecteur unitaire. Ce dernier, d'un diamètre variant entre 30 et 60 cm, sera en fibre de verre, et s'écoulera sur 170 m, dans le sens Servette-Liotard.

Il se situera à une profondeur de 2,5 à 4 m.

L'état actuel très dégradé du collecteur est présenté aux commissaires par le biais d'une vidéo réalisée par le passage d'une caméra dans le tuyau.

Un commissaire libéral pose la question de savoir si le concept d'éclairage de la rue de la Poterie concorde avec le plan lumière. M^{me} Giraud lui répond que le plan lumière fait partie du plan directeur et que l'on veille donc, au fur et à mesure des opportunités, à le mettre en œuvre dans certains de ses aspects. En l'occurrence, dans ce projet, les lampes à mercure seront remplacées par un éclairage moins polluant et plus économe en énergie.

Une commissaire Verte s'étonne de constater que si les travaux du collecteur sont présentés sous l'angle de l'Agenda 21, en mettant en évidence les choix écologiques, ce n'est pas le cas en ce qui concerne les travaux d'aménagement de la rue.

Elle demande donc des précisions sur l'origine des arbres et le ciment, ce dernier matériau ayant un coût important en énergie de production.

M^{me} Giraud lui répond que l'option des trottoirs genevois s'explique par une volonté d'uniformité, ce type de trottoir faisant partie du patrimoine local. M. Gremion tient d'autre part à souligner que cela fait déjà six ans que l'on utilise de la grave recyclée. Si le ciment est certes cher en énergie, il reste néanmoins encore le meilleur liant. Le bitume serait une autre possibilité, mais son bilan écologique n'est pas meilleur, puisqu'il utilise le pétrole.

Les arbres, quant à eux, proviennent de plantations locales. Les espèces ne seront pas toutes indigènes, mais elles sont parfaitement acclimatées et ont été sélectionnées en concertation avec le Service des espaces verts et de l'environnement.

Un commissaire Vert s'étonne du montant du crédit demandé, 2 millions pour 200 m.

Pour M^{me} Giraud, le prix est tout à fait correct. Certains prix sont en effet incompressibles et elle pense que le budget ne fait pas dans la surenchère et qu'il correspond aux prix usuels dans ce même type de travaux. Elle insiste sur l'intérêt des aménagements et la fonction de la rue, qui va accueillir un EMS et qui se

trouve à proximité d'écoles et d'un lieu de marché. Certes, sans tous les aménagements proposés, le mètre linéaire coûterait évidemment moins cher.

A la question d'un autre commissaire Vert, M^{me} Giraud répond qu'il y aura 16 places de stationnement en zone bleue, soit sept places de plus qu'aujourd'hui sur le domaine public. Actuellement, il y a neuf places sur le domaine public et quelques places gérées par la GIM sur le domaine privé, places qui passeront sur le domaine public.

Un commissaire démocrate-chrétien pose la question de la durée des travaux. Il lui est répondu qu'une concertation avec les habitants a eu lieu dans le cadre du chantier du TCMC. Des contacts permanents sont aussi établis avec la Fondation La Vespérale afin de synchroniser les travaux avec la poursuite du chantier de l'EMS. La partie du projet d'aménagement située devant l'EMS devrait être prête pour l'inauguration de l'institution.

M. Gremion estime que la durée des travaux ne devrait pas dépasser six ou sept mois. La meilleure solution serait évidemment de fermer la rue pendant les travaux, mais il doute que cela soit possible, la Direction générale de la mobilité n'étant pas très ouverte à ce type de demande.

Il est répondu à une commissaire d'A gauche toute! que le tronçon concerné par la proposition PR-644 passera en zone 30 km/h.

Un commissaire socialiste souhaiterait savoir s'il reste des travaux à faire dans les rues du quartier de la Servette, perpendiculaires à la ligne du TCMC. M^{me} Giraud lui répond par la négative. Elle précise d'autre part que, faute de moyens, il a fallu renoncer à certains projets ambitieux qui avaient été envisagés sur certaines autres rues du quartier.

Un commissaire Vert s'étonne de l'augmentation du nombre de places de parc. M^{me} Giraud répond qu'on n'est pas forcément contre les places de parc, surtout lorsque ces dernières ne nuisent pas aux aménagements. Dans le cas précis, le bénéfice des piétons est acquis par une réorganisation du stationnement plutôt que par sa suppression. Elle fait également remarquer que des places ont été supprimées sur la rue Liotard lors des aménagements liés à la mise en zone 30 km/h de cette rue.

Le commissaire radical souhaiterait que l'on profite des travaux pour enlever les potelets implantés à l'angle sud du carrefour entre la rue Liotard et la rue de la Poterie, et qu'on termine l'aménagement «en dur». Toute la rue de la Poterie serait alors ainsi aménagée de manière uniforme. Il devrait être possible d'effectuer ces travaux sans augmenter le crédit.

A une question générale d'un commissaire libéral sur les potelets, il est répondu que le coût de fourniture et de pose d'un de ces éléments est d'environ

600 francs. Il faut toutefois savoir que, pour des raisons de sécurité, tous les potelets sont amovibles. Ils sont donc plantés dans des douilles enfoncées dans le sol, puis fixés au moyen d'une clé. Dès qu'un potelet est tordu, la douille est généralement aussi atteinte, et cela implique donc de tout rouvrir pour remplacer un potelet.

Au vu de la clarté, tant de la présentation que des réponses données aux questions des commissaires, la discussion est très brève.

Le groupe libéral annonce qu'il soutiendra cette proposition, s'agissant d'un bon projet, qui contribuera à améliorer la vie dans un quartier qui en a besoin. Il tient également à souligner le point positif des places de stationnement supplémentaires.

Le groupe Union démocratique du centre soutiendra également ce projet et en loue les qualités.

Le groupe démocrate-chrétien soutiendra également cette proposition et se déclare satisfait d'un projet qui s'inscrit dans la proximité de deux écoles et d'un EMS, et salue également la prise en compte des besoins en places de stationnement.

Le groupe socialiste qualifie la proposition PR-644 d'excellente et la soutiendra donc. Ce projet est bienvenu dans une rue sinistrée depuis de très nombreuses années.

Le groupe des Verts soutiendra également la proposition, dont le projet requalifie cette rue en faveur des habitants, bien que l'augmentation du nombre de places de parc suscite sa perplexité. Il espère que les options écologiques seront, à l'avenir, mieux précisées afin qu'il puisse en être discuté. Il profite de l'occasion pour également souhaiter que la volonté politique de réaménager des rues soit réalisée avec des coûts cohérents. Ce n'est pas la requalification de la rue elle-même qui provoque cette réflexion, mais son coût au mètre linéaire, coût qui ne doit pas être dissuasif afin de mettre en œuvre une politique que les Verts approuvent.

Le groupe radical se réjouit de la réalisation du projet présenté qui améliorera le confort dans le quartier, cela pour tous les usagers, et en particulier celui des piétons, sans détériorer, une fois n'est pas coutume, la situation du trafic automobile et des places de stationnement. Il souhaiterait toutefois ajouter une recommandation demandant de compléter, dans le cadre des travaux de la proposition PR-644, l'aménagement de l'angle sud du carrefour entre la rue Liotard et la rue de la Poterie.

Le groupe A gauche toute! se déclare enthousiasmé par ce projet qui améliorera la convivialité dans ce quartier et il le soutiendra donc aussi. Il appelle de ses vœux d'autres projets semblables.

La recommandation suivante du groupe radical est mise au vote:

«Le Conseil municipal recommande que le traitement de l'angle sud du carrefour rue Liotard-rue de la Poterie, non inclus dans la présente proposition PR-644, le soit de manière identique aux trois autres angles de ce carrefour.»

Cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la proposition PR-644 assortie de la recommandation ci-dessus est acceptée à l'unanimité des membres de la commission.

La commission des travaux vous propose donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'approuver les deux arrêtés ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 070 000 francs destiné au réaménagement d'une partie de la rue de la Poterie, entre la rue de la Servette et la rue Liotard.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 070 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, modifier, épurer ou radier toute servitude en droit ou en charge sur les parcelles du périmètre concerné afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

vu les articles 58 et 84 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit net de 290 000 francs destiné à la reconstruction du réseau d'assainissement public d'eaux mixtes (unitaire), déduction faite de la participation du Fonds cantonal d'assainissement des eaux de 47 447 francs, soit un montant brut de 337 447 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 337 447 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à consulter, modifier, épurer ou radier toute servitude en droit ou en charge sur les parcelles du périmètre concerné afin de pouvoir réaliser l'aménagement projeté.